

# Rapport de gestion 2022

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Rétrospective de l'année</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance</b>	<b>2</b>
	Domaine de gestion Audio	2
	Domaine de gestion Art	3
	Reprographie/réseaux numériques	3
	Redevances sur les supports vierges	4
	Replay TV	5
	Domaine de gestion Droit de location (y compris Droit de prêt)	5
	Autres produits	6
<b>3</b>	<b>Répartition : Paiement aux ayants droit</b>	<b>7</b>
	Contrats de gestion (sociétariat)	7
	Modèle légal et règles de répartition	7
	Du produit à la répartition	8
<b>4</b>	<b>Charges : Compte de gestion de ProLitteris</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Autres missions de ProLitteris</b>	<b>12</b>
	Fondation sociale	12
	Fonds culturel	12
	Conseil juridique et activités politiques	12
	Coopération internationale	12
<b>6</b>	<b>Organisation, direction et surveillance</b>	<b>15</b>
	Assemblée générale et Conseil d'administration	15
	Direction et personnel	15
	Autorités de surveillance	16
	Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur	16
<b>7</b>	<b>Comptes annuels de ProLitteris</b>	<b>17</b>
	Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris	30
<b>8</b>	<b>Comptes annuels de la Fondation sociale</b>	<b>33</b>
	Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Fondation sociale de ProLitteris, Zurich	40
<b>9</b>	<b>Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris</b>	<b>41</b>
	Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation du Fonds culturel de ProLitteris, Zurich	45

## 1 Rétrospective de l'année

En 2022, ProLitteris a renouvelé le tarif commun 8 (utilisations dans des organisations). Le nouveau tarif corrige les défauts des tarifs précédents, surtout pour les entreprises.

Pour les ayants droit, ProLitteris a, pour la première fois, synthétisé l'ensemble de son offre dans un document (contrat de gestion, répartitions, Fondation sociale, etc.). Le « Memo Ayants droit » est disponible sur le site internet.

Le produit global de ProLitteris se compose des recettes annuelles de l'exercice concerné (les sommes encaissées dans la gestion des droits d'auteur) et des produits divers (produits du patrimoine et montants non répartis lors d'exercices précédents).

Produit (CHF)	2021	%	2022	%
Produit en provenance de Suisse	37'612'845	106.6	38'203'277	107.7
de la Principauté de Liechtenstein	0	0.0	0	0.0
de l'étranger	2'436'918	6.9	2'611'182	7.4
Affaires de courtage	-4'114'358	-11.7	-4'298'658	-12.1
<b>Produit brut</b>	<b>35'935'405</b>	<b>101.9</b>	<b>36'515'801</b>	<b>102.9</b>
Rabais d'association	-1'751'615	-5.0	-1'625'209	-4.6
Redevances d'encaissement de tiers	-410'874	-1.2	-414'232	-1.2
Réductions de produit diverses	40'708	0.1	-9'864	0.0
<b>Réduction de produit</b>	<b>-2'121'781</b>	<b>-6.0</b>	<b>-2'049'305</b>	<b>-5.8</b>
<b>Produit après réduction</b>	<b>33'813'624</b>	<b>95.9</b>	<b>34'466'496</b>	<b>97.1</b>
<b>Dissolution de provisions</b>	<b>377'750</b>	<b>1.1</b>	<b>313'955</b>	<b>0.9</b>
<b>Produit de la gestion de droits</b>	<b>34'191'374</b>	<b>96.9</b>	<b>34'780'452</b>	<b>98.0</b>
Administration de la Fondation sociale	140'000	0.4	140'000	0.4
Produits d'encaissement	198'559	0.6	203'698	0.6
Produits divers	242	0.0	-86	0.0
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>338'801</b>	<b>1.0</b>	<b>343'612</b>	<b>1.0</b>
<b>Produit net</b>	<b>34'530'175</b>	<b>97.9</b>	<b>35'124'063</b>	<b>99.0</b>
Produit financier	174'194	0.5	103'946	0.3
Loyers encaissés	200'600	0.6	193'679	0.5
<b>Produit extraordinaire et hors période</b>	<b>363'443</b>	<b>1.0</b>	<b>58'405</b>	<b>0.2</b>
<b>Produit financier, loyers et produit extraordinaire</b>	<b>738'238</b>	<b>2.1</b>	<b>356'030</b>	<b>1.0</b>
<b>Produit total (CHF)</b>	<b>35'268'411</b>	<b>100.0</b>	<b>35'480'093</b>	<b>100.0</b>

Le produit en provenance de Suisse a augmenté de CHF 590'432, le produit en provenance de l'étranger de CHF 174'264.

Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a prélevé CHF 3'188'673 (exercice précédent 3'127'747) pour la Fondation sociale (10%) et CHF 316'753 (exercice précédent 312'055) pour la promotion de la culture. De même, ProLitteris a déduit CHF 5'678'751 (exercice précédent 5'699'362) de frais de gestion. Les répartitions aux ayants droit se sont globalement élevées à CHF 25'227'336 (exercice précédent 26'026'091).

## 2 Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance

L'activité de ProLitteris couvre six grands domaines de gestion de droits d'auteur. Ils correspondent soit aux tarifs communs de plusieurs sociétés de gestion (TC 1 à TC 13), soit à la gestion collective volontaire : domaine de gestion Art (autrefois droits d'art visuel) et domaine de gestion Audio (autrefois droit d'émission).

Résumé du produit des différents domaines de gestion :

Produit (CHF)	2021	2022	+/-
Droit de diffusion (incl. droits secondaires)	9'850'260	9'584'086	-2.7%
Droits d'art visuel	1'688'407	2'117'997	25.4%
Reprographie/réseaux numériques	10'839'218	10'927'781	0.8%
Utilisations scolaires	7'061'913	7'401'070	4.8%
Supports vierges	1'892'701	1'855'313	-2.0%
Replay TV	2'287'655	2'402'357	5.0%
Droit de prêt	232'103	133'579	-42.4%
Autres domaines de gestion	339'116	358'268	5.6%
<b>Total</b>	<b>34'191'374</b>	<b>34'780'452</b>	<b>1.7 %</b>

### Domaine de gestion Audio

Le domaine de gestion Audio couvre l'utilisation de textes par des organismes de diffusion. Nous percevons de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SRG SSR) et des stations privées de radio et télévision des redevances fixées contractuellement. Dans le domaine de gestion Audio, les utilisations secondaires de textes font aussi l'objet de redevances, notamment la retransmission de programmes radio et télévision et ce jusqu'à l'introduction de la nouvelle répartition Broadcast.

Détail du produit dans le domaine de gestion Audio :

Droit de diffusion (CHF)	2021	2022	+/-
Produit SRG SSR	934'479	797'916	-14.6%
Diffuseurs privés suisses	9'875	9'875	0.0%
Mise à disposition sur Internet	5'614	5'000	-10.9%
Produit en provenance de l'étranger	188'722	138'085	-26.8%
Dissolution de provisions	145'927	113'818	-22.0%
<b>Total</b>	<b>1'284'617</b>	<b>1'064'694</b>	<b>-17.1%</b>

Droit de réception publique TC 3 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit en provenance de Suisse	1'279'366	1'398'583	9.3%
Réduction de produit	-189'309	-191'475	1.1%
Dissolution de provisions	0	0	-
<b>Total</b>	<b>1'090'057</b>	<b>1'207'108</b>	<b>10.7%</b>

Droit de retransmission TC 1 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit en provenance de Suisse	7'198'777	7'017'945	-2.5%
Produit en provenance de l'étranger	151'692	180'077	18.7%
Réduction de produit	-134'347	-133'598	-0.6%
Dissolution de provisions	199'634	198'512	-0.6%
<b>Total</b>	<b>7'415'756</b>	<b>7'262'937</b>	<b>-2.1%</b>

Droit de retransmission TC 2a et b (CHF)	2021	2022	+/-
Produit Suisse	59'691	49'313	-17.4%
Réduction de produit	-1'832	-1'592	-13.1%
Dissolution de provisions	1'971	1'625	-17.5%
<b>Total</b>	<b>59'830</b>	<b>49'347</b>	<b>-17.5%</b>

Les variations des produits sont dues au volume des utilisations. La diminution dans le domaine du droit de diffusion résulte d'utilisations moindres par la SRG SSR.

### **Domaine de gestion Art**

Le domaine de gestion Art s'occupe du règlement des droits sur des œuvres d'art plastique et de photographie d'art de quelque 200'000 artistes dans le monde. Il s'agit de membres qui ont cédé leurs droits à ProLitteris et d'ayants droit de sociétés sœurs étrangères.

La gestion porte sur des droits de reproduction, de diffusion et "online". Les utilisateurs sont des maisons d'édition, médias, entreprises de diffusion, musées, galeries et autres entreprises de toute nature. Celui qui veut utiliser une œuvre d'art plastique ou une photographie doit obtenir préalablement l'autorisation de l'ayant droit ou de ProLitteris et acquitter pour cela une redevance, généralement selon le tarif Art de ProLitteris.

Détail du produit dans le domaine de gestion Art :

Droits d'art visuel (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	930'914	1'301'444	39.8%
Produit de l'étranger	741'632	816'553	10.1%
Dissolution de provisions	15'861	0	-100.0%
<b>Total</b>	<b>1'688'407</b>	<b>2'117'997</b>	<b>25.4%</b>

Les variations des produits sont dues au volume des utilisations.

### **Reprographie/réseaux numériques**

Dans le domaine reprographie/réseaux numériques, l'activité de ProLitteris couvre l'usage propre des entreprises et des établissements d'enseignement (Tarifs communs 7, 8 et 9). La "reprographie" concerne les copies sur papier alors que l'utilisation de "réseaux" couvre les reproductions numériques. Il n'y a pas de droit exclusif dont pourraient bénéficier les auteurs, mais une gestion collective obligatoire des droits à redevances. La loi elle-même accorde une licence d'utilisation et prévoit le droit à rémunération pour les ayants droit (licence légale). En conséquence, ProLitteris n'a pas seulement le droit, mais l'obligation de percevoir les sommes dues en vertu du tarif et de les transférer aux ayants droit.

Les ayants droit, auteurs et maisons d'édition, reçoivent des redevances selon le Règlement de répartition. La répartition Print est toujours au premier plan. Notre base de données fournit une liste détaillée d'œuvres par auteur, mentionnant la classe de répartition des œuvres (p. ex. œuvres littéraires, ouvrages pratiques et spécialisés, œuvres scientifiques, manuels scolaires avec indication du support – livre, journal ou périodique) et le rôle spécifique de l'ayant droit (auteur, traducteur, illustrateur, éditeur, etc.).

Détail du produit dans le domaine de la reprographie et des réseaux numériques :

Reprographie/réseaux TC 8 et 9 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	10'882'276	10'779'953	-0.9%
Activités de courtage	-1'043'230	-1'036'010	-0.7%
Réduction de produit	61'960	21'108	-65.9%
Coût de l'encaissement par des tiers	-198'869	-180'157	-9.4%
Produit de Suisse, net	9'702'137	9'584'894	-1.2%
Produit Principauté de Liechtenstein	0	0	-
Produit de l'étranger	1'122'768	1'342'887	19.6%
Dissolution de provisions	14'313	0	-100.0%
Total	10'839'218	10'927'781	0.8%
Ecoles TC 7 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	11'530'929	11'955'282	3.7%
Activités de courtage	-2'943'692	-3'131'846	6.4%
Réduction de produit	0	0	-
Coût de l'encaissement par des tiers	-1'525'325	-1'422'366	-6.7%
Produit de Suisse, net	7'061'912	7'401'070	4.8%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	7'061'912	7'401'070	4.8%

Les produits de Suisse pour les TC 8 et 9 sont en 2022 légèrement inférieurs à l'exercice précédent, car ProLitteris a pu facturer moins d'utilisations payantes. Au total, le chiffre d'affaires pour les TC 8 et 9 a augmenté de 0.8%.

Le produit TC 7 est supérieur de 4.8% à l'exercice précédent en raison de l'augmentation du nombre déclaré d'élèves.

### Redevances sur les supports vierges

Les redevances sont perçues auprès des importateurs de supports pour le compte des cinq sociétés de gestion suisses par la SUISA sur la base du Tarif commun TC 4.

Détail du produit dans le domaine des redevances sur supports vierges :

Supports vierges TC 4 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit TC 4.1 (support analogiques)	239	0	-100.0%
Produit TC 4.2 (CD-R/RW vierges)	3'948	3'044	-22.9%
Produit TC 4.3 (DVD vierges)	10'680	10'167	-4.8%
Produit TC 4.i (supports numériques)	11'396	10'002	-12.2%
Produit TC 4.i (tablettes)	807'157	758'567	-6.0%
Produit TC 4.i (smartphones)	886'854	947'579	6.8%
Recettes d'œuvres dramatiques	172'427	125'955	-27.0%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'892'701	1'855'313	-2.0%

Le produit du TC 4 a diminué de 2% au total, avec des utilisations accrues de smartphones et des chiffres d'affaires moindres chez les tablettes et les œuvres dramatiques en 2022.

## Replay TV

Le Tarif commun TC 12 régit les redevances pour l'utilisation en différé de contenus de télévision et radio.

Détail du produit dans le domaine Replay TV :

Replay TV TC 12 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	2'358'408	2'476'657	5.0%
Réduction de produit	-70'752	-74'300	5.0%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	2'287'656	2'402'357	5.0%

L'augmentation considérable du produit due au nouveau tarif en vigueur depuis le 1.1.2021 a pu être poursuivie avec une nouvelle augmentation de 5%.

## Domaine de gestion Droit de location (y compris Droit de prêt)

La location est la mise à disposition d'un exemplaire d'une œuvre (p. ex. un livre, CD, DVD) à titre onéreux.

Droit de location TC 5 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	442'575	426'970	-3.5%
Affaires de courtage	-121'154	-124'555	2.8%
Réduction de produit	-28'199	-24'253	-14.0%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	293'222	278'162	-5.1%

Les produits ont, notamment en Suisse, diminué au total de 5.1%.

Le prêt n'est en Suisse pas soumis à redevance.

Droit de prêt (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	0	0	-
Produit de l'étranger	232'103	133'579	-42.4%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	232'103	133'579	-42.4%

La diminution du produit a été causée par des produits plus bas provenant d'Allemagne.

Droit de prêt TC 6 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit du Liechtenstein	0	0	-
Affaires de courtage	-0	0	-
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	44	0	-
Total	44	0	-100.0%

Avec effet au 1.1. 2022, le TC 6 a été supprimé et les redevances ont été fusionnées avec celles du TC 5.

## Autres produits

Nous considérons comme autres produits les domaines qui reposent soit sur des tarifs communs moins importants des sociétés de gestion, soit sur la gestion collective facultative de droits exclusifs.

### Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

Le tarif règle les redevances pour la reproduction et la diffusion d'œuvres protégées et les services de mise à disposition sous une forme accessible aux personnes atteintes de déficiences sensorielles. Les redevances sont perçues par ProLitteris pour le compte des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur sur la base du TC 10.

Utilisations selon TC 10 (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	37'759	36'048	-4.5%
Affaires de courtage	-6'282	-6'055	-3.6%
Réduction de produit	0	0	-
Total	31'477	29'993	-4.7%

Les variations des produits sont dues au volume des utilisations.

### Licences collectives étendues

Les licences collectives étendues permettent à une société de gestion de gérer l'utilisation d'un plus grand nombre d'œuvres également pour des ayants droit qu'elle ne représente pas. La condition est que l'utilisation sous licence ne porte pas atteinte à l'exploitation normale et que la société de gestion représente un nombre suffisant d'ayants droit dans le champ d'application de la licence.

Licences collectives étendues (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	4'878	38'291	685.0%
Affaires de courtage	0	0	-
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	4'878	38'291	685.0%

Les variations des produits sont dues au volume des utilisations.

### Utilisation des œuvres orphelines

En 2021, le TC 13 pour l'utilisation des œuvres orphelines a été introduit. Il a généré un produit de CHF 9'496. En 2022, la croissance s'est poursuivie avec une augmentation du chiffre d'affaires de 24,5%

Utilisation des œuvres orphelines (CHF)	2021	2022	+/-
Produit de Suisse	9'496	12'014	26.5%
Affaires de courtage	0	-192	-
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	9'496	11'822	24.5%

Les variations des produits sont dues au volume des utilisations.

### **3 Répartition : Paiement aux ayants droit**

Le droit d'auteur accorde un droit de propriété intellectuelle aux créateurs sur leurs œuvres. La loi leur confère un droit de disposition très fort et étendu. Mais elle règle aussi en détail ses restrictions en faveur d'utilisateurs dans certaines situations. Le catalogue de ces exceptions (dénommées "restrictions" ou "dispositions restrictives") témoigne des efforts du législateur pour concilier des intérêts divergents et régler certains phénomènes tels que l'utilisation de masse, impossible à contrôler. Dans certains cas, la loi établit une redevance : des utilisations sont licites, mais elles doivent conduire à une rétribution équitable pour les auteurs. C'est ici que les sociétés de gestion entrent en scène. Elles organisent les paiements aux ayants droit et contribuent à ce que les activités de création et d'intermédiation d'œuvres soient rémunératrices. Pour beaucoup d'ayants droit, les paiements des redevances par les sociétés de gestion, par suite des redevances prévues par la loi, contribuent de manière essentielle à leurs moyens d'existence.

#### **Contrats de gestion (sociétariat)**

ProLitteris réunit plus de 15'500 ayants droit. Environ 81% des membres résident en Suisse alémanique, 12% dans la partie romande, 3% dans la partie italophone, moins de 1% dans la Suisse rhéto-romanche et 4% à l'étranger. Les membres sont des auteurs, des éditeurs ou des héritiers. Ils comprennent des écrivains, journalistes, auteurs d'ouvrages scientifiques, plasticiens et plasticiennes, photographes, maisons d'édition de livres, de journaux et périodiques, ainsi que d'œuvres dramatiques et de musiques de scène. Un contrat de gestion est possible avec ou sans sociétariat. Le sociétariat confère le droit de vote à l'Assemblée générale et le droit à des prestations sociales. En 2022, il y a eu au total 1'033 adhésions de nouveaux membres.

#### **Modèle légal et règles de répartition**

Le modèle légal prévoit que les redevances encaissées par ProLitteris doivent être réparties en proportion du produit des œuvres. Comme la détermination de ce produit causerait des difficultés insurmontables, ProLitteris est en droit de procéder à des estimations et fixations de forfaits.

Les redevances doivent être réparties entre les ayants droit originaires (les auteurs, aussi nommés bénéficiaires primaires) et les autres bénéficiaires - notamment les maisons d'édition - de telle manière que les auteurs reçoivent en règle générale une part appropriée.

La répartition est régie par le Règlement de répartition qui est soumis à l'approbation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Après déduction des frais de gestion et des montants destinés à la Fondation sociale et au Fonds culturel, le produit des encaissements est distribué aux ayants droit. Sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères, une partie des recettes est versée à des bénéficiaires étrangers. Inversement, des produits d'utilisation à l'étranger reviennent à ProLitteris.

Les décomptes et versements individuels mentionnent ce processus en détail. Le Règlement de répartition est périodiquement modifié et les modifications rendues publiques par des annonces et publication du Règlement en vigueur sur le site Internet.

### Du produit à la répartition

Produit (CHF)	2021	%	2022	%
Produit en provenance de Suisse	37'612'845	106.6	38'203'277	107.7
de la Principauté de Liechtenstein	0	0.0	0	0.0
de l'étranger	2'436'918	6.9	2'611'182	7.4
Activités de courtage	-4'114'358	-11.7	-4'298'658	-12.1
Rabais d'association	-1'751'615	-5.0	-1'625'209	-4.6
Redevances d'encaissement de tiers	-410'874	-1.2	-414'232	-1.2
Autres réductions de produit	40'708	0.1	-9'864	0.0
Dissolution de provisions	377'750	1.1	313'955	0.9
Administration de la Fondation sociale	140'000	0.4	140'000	0.4
Produits d'encaissement	198'559	0.6	203'698	0.6
Produits divers	242	0.0	-86	0.0
Produit financier	174'194	0.5	103'946	0.3
Loyers encaissés	200'600	0.6	193'679	0.5
Produit extraordinaire et hors période	363'443	1.0	58'405	0.2
<b>Produit total</b>	<b>35'268'412</b>	<b>100.0</b>	<b><u>35'480'093</u></b>	<b>100.0</b>

Répartition	2021	%	2022	%
À des auteurs en Suisse et à l'étranger	30'140'449	85.5	29'525'994	83.2
Activités de courtage	-4'114'358	-11.7	-4'298'658	-12.1
Répartition aux ayants droits	26'026'091	73.8	<u>25'227'336</u>	71.1
Contribution à la Fondation sociale	3'127'747	8.9	3'188'673	9.0
Contribution à la Fondation Fonds culturel	312'055	0.9	316'753	0.9
Contributions à des fondations	3'439'802	9.8	<u>3'505'425</u>	9.9
<b>Total des répartitions</b>	<b>29'465'893</b>	<b>83.5</b>	<b><u>28'732'761</u></b>	<b>81.0</b>

Le produit total de l'exercice sous revue a augmenté de 0.6%. Les frais de gestion sont au niveau de l'exercice précédent. La quote-part de répartition totale, y compris les contributions aux fondations, mesurée au produit total, s'élève désormais à 81,0% (exercice précédent : 83,5%).

#### **4 Charges : Compte de gestion de ProLitteris**

Les frais de gestion représentent les dépenses qui, pendant l'année, permettent à ProLitteris d'exercer ses activités, afin de pouvoir répartir aux ayants droit, auteurs et maisons d'édition, les redevances qui leur reviennent pour l'utilisation de leurs œuvres, conformément à la loi et aux conventions applicables.

Les frais de gestion couvrent les activités suivantes :

- *administration des membres* et cession juridiquement valable de droits d'auteur : conclusion, modification et résiliation de contrats d'affiliation et de contrats de mandat, tenue du catalogue des droits et des conditions de gestion, saisie des données des nouveaux membres et mandants, mise à jour des données et mutations, tenue des bases de données internes ;
- *formulation de tarifs et contrats* appropriés et conformes au droit : analyse et pratique des utilisations, négociations avec des associations d'utilisateurs et des utilisateurs particuliers, coordination entre les sociétés de gestion, conduite de procédures devant la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) ;
- *mise en œuvre efficace des tarifs et encaissement des redevances* : continuation du développement des processus opérationnels et systèmes informatiques, saisie des données d'utilisateurs et utilisations, conseil et information, détermination des redevances dues, décomptes et factures, recouvrement ;
- *formulation de règles de répartition* appropriées et conformes au droit : comparaison entre les bases et la pratique des utilisations, développement du Règlement de répartition et modifications de ce dernier, ainsi que des taux tarifaires pour les ayants droit, adaptation des processus opérationnels et systèmes informatiques ;
- *répartition appropriée et basée sur les Règlements* : détermination et saisie des données des ayants droit et de leurs œuvres, conseil et information, détermination des redevances à distribuer, détermination et versement de la répartition globale aux sociétés sœurs et des répartitions individuelles aux ayants droit, gestion de patrimoine et versements ;
- *autres missions* de ProLitteris : conseil juridique, prévoyance (Fondation sociale), promotion de la culture (Fonds culturel), relations publiques et engagement politique dans les domaines du droit d'auteur et de la gestion collective ;
- *coopération nationale et internationale* en matière de droit d'auteur et développement des relations avec les sociétés sœurs ainsi que dans le domaine de la gestion collective multinationale ;
- *direction, surveillance et développement* de ProLitteris, relations avec l'organe de révision et les autorités de surveillance.

Produit (CHF)	2020	%	2021	%	2022	%
Produit en provenance de Suisse	36'963'112	107.3	37'612'845	110.0	38'203'277	109.8
de la Principauté de Liechtenstein	5'330	0.0	0	0.0	0	0.0
de l'étranger	2'193'135	6.4	2'436'918	7.1	2'611'182	7.5
Activités de courtage	-3'967'575	-11.5	-4'114'358	-12.0	-4'298'658	-12.4
<b>Produit brut</b>	<b>35'194'003</b>	<b>102.2</b>	<b>35'935'405</b>	<b>105.1</b>	<b>36'515'801</b>	<b>105.0</b>
Rabais d'association	-1'629'499	-4.7	-1'751'615	-5.1	-1'625'209	-4.7
Redevances d'encaissements de tiers	-384'698	-1.1	-410'874	-1.2	-414'232	-1.2
Autres réductions de produit	-70'256	-0.2	40'708	0.1	-9'864	0.0
<b>Réduction de produit</b>	<b>-2'084'453</b>	<b>-6.1</b>	<b>-2'121'781</b>	<b>-6.2</b>	<b>-2'049'305</b>	<b>-5.9</b>
<b>Produit après réduction</b>	<b>33'109'550</b>	<b>96.1</b>	<b>33'813'624</b>	<b>98.9</b>	<b>34'466'496</b>	<b>99.1</b>
Dissolution de provisions	1'338'419	3.9	377'750	1.1	313'955	0.9
<b>Produit de la gestion de droits</b>	<b>34'447'969</b>	<b>100.0</b>	<b>34'191'374</b>	<b>100.0</b>	<b>34'780'452</b>	<b>100.0</b>
<b>Compte de gestion (CHF)</b>	<b>2020</b>	<b>%</b>	<b>2021</b>	<b>%</b>	<b>2022</b>	<b>%</b>
Frais de personnel	3'521'185	59.2	3'249'983	57.0	3'348'120	59.0
Frais de locaux	552'787	9.3	545'632	9.6	544'955	9.6
Frais informatiques	1'128'556	19.0	1'026'398	18.0	944'134	16.6
Autres frais généraux et de bureau	749'407	12.6	877'350	15.4	841'542	14.8
<b>Frais de gestion, brut</b>	<b>5'951'936</b>	<b>100.0</b>	<b>5'699'363</b>	<b>100.0</b>	<b>5'678'751</b>	<b>100.0</b>
Administration de la Fondation sociale	-180'000	44.5	-140'000	13.7	-140'000	-56.1
Produit d'encaissement	-200'992	49.7	-198'559	19.4	-203'698	-81.7
Produits divers	-333	0.1	-242	0.0	86	0.0
Produit financier	352'112	-80.3	-121'023	11.8	845'094	338.9
Loyers encaissés	-206'151	50.9	-200'600	19.6	-193'679	-77.7
Résultat extraordinaire et hors période	-142'285	35.2	-363'443	35.5	-58'405	-23.4
<b>Total, produit accessoire</b>	<b>-404'648</b>	<b>100.0</b>	<b>-1'023'867</b>	<b>100.0</b>	<b>249'398</b>	<b>100.0</b>
<b>Frais de gestion, net</b>	<b>5'547'288</b>		<b>4'675'496</b>		<b>5'928'150</b>	
<b>Chiffres-clés de gestion</b>	<b>2020</b>		<b>2021</b>	<b>+/-</b>	<b>2022</b>	<b>+/-</b>
Ratio de frais, brut	18.0%		16.9%	-6%	16.5%	-3%
Ratio de frais, net	16.1%		13.7%	-15%	17.0%	24%

Le ratio de frais brut représente, sous l'angle de l'exploitation et sans aucune compensation, le total des frais bruts comparé au produit après réduction de celui-ci.

Les frais de gestion bruts sont durant l'exercice sous revue restés pratiquement au niveau de l'exercice précédent.

Pour répondre à la croissance de ses tâches et de leur complexité, ProLitteris a entamé dès 2019 un programme de simplification des normes et des processus et de renforcement du traitement automatique des données.

Les frais administratifs nets comprennent, outre les indemnités pour l'administration de la Fondation sociales, les recettes d'encaissement provenant de l'encaissement des tarifs ainsi que le résultat financier, les revenus locatifs de l'immeuble Winkelriedstrasse 5 ainsi que les résultats extraordinaires et étrangers à la période. En ce qui concerne les titres, il s'agit principalement d'obligations (respectivement fonds d'obligations) facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout

temps. La politique de placement est globalement régie par le Règlement de placement de ProLitteris ; le portefeuille est activement géré par notre banque principale. En 2022, des pertes non réalisées ont été comptabilisées sur les titres en raison de la situation boursière tendue et de la hausse des taux d'intérêt, ce qui a entraîné un résultat financier négatif de 845 094 CHF. Dans la mesure où l'on conserve les obligations jusqu'à l'échéance, il faut partir du principe que les pertes ne seront pas réalisées.

Le résultat extraordinaire et hors période comprend divers effets, notamment la décomptabilisation de redevances qui sont prescrites et qui n'ont pas pu être versées pour diverses raisons. Cela a été le cas en 2021 dans une plus grande mesure que durant l'exercice sous revue.

Le salaire brut du Directeur s'est élevé pour l'exercice sous revue à CHF 298'012 (exercice précédent 298'012), les salaires bruts des autres membres de la Direction (trois personnes) à un total de

CHF 447'090 (exercice précédent 447'090). Le rapport entre le salaire le plus faible et le plus élevé est de 1 à 3,8. ProLitteris prend à sa charge 60 - 70 % des contributions LPP pour tous les employés. Le nombre de postes à temps complet a été de 19.6 (exercice précédent 20.1).

## **5 Autres missions de ProLitteris**

### **Fondation sociale**

La Fondation sociale de ProLitteris contribue à la protection sociale de ses affiliés par le versement, dans certaines conditions, de rentes-vieillesse ainsi que de subsides à des auteurs et à leurs survivants à charge qui tombent dans le besoin. Durant l'exercice sous revue, la Fondation sociale a distribué des subsides d'un montant total de CHF 203'309.

Le nombre des membres de ProLitteris ayant droit à une rente augmente fortement. En 2010, 221 membres recevaient une rente. En 2022, il y avait 601 bénéficiaires.

Le Conseil de fondation était composé durant l'exercice sous revue de Werner Rohner (Président depuis le 16.12.2020), Yari Bernasconi, Anne Pitteloud, Theres Roth-Hunkeler, Raphael Urweider, Mariann Bühler et Karoline Schreiber.

### **Fonds culturel**

Les activités de promotion culturelle de ProLitteris se déroulent dans le cadre de la Fondation Fonds culturel. Le Conseil de fondation se compose de Thomas Kramer (Président), Fabio Casagrande, Regine Helbling et Claude Darbellay. Durant l'exercice sous revue, le Fonds culturel a approuvé 54 demandes de subventions pour le soutien de manifestations culturelles, d'un montant total de CHF 226'206 et a décerné le Prix ProLitteris dans le domaine du journalisme. Les lauréats ont été Ekaterina Glikman et Federico Franchini.

### **Conseil juridique et activités politiques**

Les autres missions de ProLitteris comprennent le conseil juridique et une activité politique dans les domaines du droit d'auteur, des licences et de la gestion des droits.

Au surplus, les contentieux ont concerné, comme à l'accoutumée, le recouvrement judiciaire contre des entreprises dans le domaine reprographie / réseaux numériques.

### **Coopération internationale**

#### **Contrats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères**

ProLitteris entretient un réseau de contrats de gestion avec des sociétés étrangères qui gèrent les mêmes types d'œuvres. Grâce à ce système, des utilisations au-delà des frontières suisses peuvent être autorisées et donner lieu à redevance. Inversement, ProLitteris peut, par l'intermédiaire de ses partenaires, transférer des redevances perçues en Suisse à des ayants droit étrangers.

À la fin de l'exercice sous revue, le réseau de conventions en vigueur comprenait les sociétés sœurs étrangères et ayants droit à l'étranger dont la liste suit :

- ARGENTINE: CADRA, Buenos Aires; SAVA, Buenos Aires
- AUSTRALIE : CAL/Viscopy, Sydney
- AUTRICHE : LITERAR-MECHANA, Vienne ; Art Visuel, Vienne
- BELGIQUE : SABAM, Bruxelles ; SOFAM, Bruxelles ; Repobel, Bruxelles
- BRÉSIL : AUTVIS, Sao Paolo
- BURKINA FASO : BBDA, Ouagadougou
- CANADA : Access Copyright, Toronto ; COPIBEC, Montréal ; SOCAN, Montréal
- CHILI : CREAMAGEN, Santiago
- CHINE : HKRRLS, Hong Kong

- CONGO : SONECA, Kinshasa
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : OOA-S, Prague
- DANEMARK : COPY-DAN, Copenhague
- ESTONIE : EAÜ, Tallinn
- FINLANDE : KUVASTO, Helsinki ; KOPIOSTO, Helsinki
- FRANCE : ADAGP, Paris ; CFC, Paris ; SACEM, Neuilly-sur-Seine; SCAM, Paris; SDRM, Neuilly-sur-Seine; SGDL, Paris ; SOFIA, Paris ; Succession Pablo Picasso, Paris; Les Héritiers Matisse, Paris; Fondation Alberto et Annette Giacometti, Paris
- ALLEMAGNE : VG BILD-KUNST, Bonn ; VG WORT, Munich
- GRÈCE : OSDEL, Athènes
- HONGRIE : HUNGART, Budapest
- ISLANDE : fjölis, Reykjavik
- INDE : IRRO, New Delhi
- IRLANDE : ICLA, Dublin ; IVARO, Dublin
- ISRAËL : ACUM, Ramat Gan
- ITALIE : SIAE, Rome
- JAPON : JAC, Tokyo ; JASPAR, Tokyo ; JCOPY, Tokyo
- LETTONIE : LAA, Riga
- LITUANIE : LATGA-A, Vilnius
- LUXEMBOURG : luxorr, Luxembourg
- MEXIQUE : SOMAAP, Mexico City; CEMPRO, Mexico City
- PAYS-BAS : PICTORIGHT, Amsterdam ; Stichting BURAF0, Amsterdam; LIRA, Hoofddorp; Stichting Reprorecht, Hoofddorp
- NOUVELLE-ZÉLANDE : CLL, Northcote, Auckland
- NORVÈGE : BONO, Oslo ; KOPINOR, Oslo
- PÉROU : APSAV, Lima
- POLOGNE : Kopipol, Kielce ; ZAIKS, Varsovie ; Copyright Polska, Varsovie
- PORTUGAL : SPA, Lisbonne
- RÉPUBLIQUE DE SERBIE : SOKOJ, Belgrade
- SINGAPOUR : CLASS, Singapour
- RÉPUBLIQUE DE SLOVAQUIE : LITA, Bratislava
- AFRIQUE DU SUD : DALRO, Johannesburg
- CORÉE DU SUD : KORRA, Seoul ; IKA, Seoul ; SACK, Seoul
- ESPAGNE : CEDRO, Madrid ; VEGAP, Madrid
- SUÈDE : BILDUPHOSVRÄTT, Stockholm ; KRO, Stockholm
- ROYAUME-UNI : ALCS, Londres ; CLA, Londres ; DACS, Londres; NLA, Londres
- USA : ARS, New York; CCC, Salem; VAGA, New York; Roy Lichtenstein Estate, New York

#### Organisations internationales

La CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) réunit 232 sociétés de gestion de droits d'auteur de quelque 121 pays de tous les continents pour tous les types d'œuvres. ProLitteris représente dans le cadre de la CISAC les aspirations des ayants droit suisses en matière de texte et d'image.

Le CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques) est l'organisme de la CISAC pour les arts plastiques et la photographie.

L'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) réunit quelque 150 membres et représente le domaine d'activité de toutes les sociétés de gestion concernées par la reprographie et les reproductions.

OLA (OnLineArt) unifie les utilisations transfrontalières d'œuvres protégées sur Internet.

## **6 Organisation, direction et surveillance**

### **Assemblée générale et Conseil d'administration**

L'Assemblée générale du 26 juin 2022, tenue à Lausanne, a approuvé les comptes annuels 2021. Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance de la Direction et du développement stratégique de ProLitteris. Il se composait à la fin de l'année sous revue des personnes suivantes :

- Stefan Keller, Président, chambre Auteurs de textes
- Thomas Kramer, Vice-président, chambre Éditeurs
- Alexandra Maurer, Vice-présidente, chambre Auteurs d'images
- Hans Peter Burla, chambre Éditeurs
- Fabio Casagrande, chambre Éditeurs
- Lisa Christ, chambre Auteurs de textes
- Claude Darbellay, chambre Auteurs de textes
- Peter Haag, chambre Éditeurs
- Daniel Hammer, chambre Éditeurs
- Regine Helbling, chambre Auteurs d'images
- Nicole Pfister Fetz, chambre Auteurs de textes
- Urs Thalmann, chambre Auteurs de textes

Durant l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a tenu quatre séances consacrées notamment à l'introduction du nouveau contrat de gestion, au nouveau Règlement de répartition, à la répartition de redevances et au développement stratégique de notre entreprise.

### **Direction et personnel**

La Direction est chargée de la gestion opérationnelle de ProLitteris et du développement de la stratégie d'entreprise. À la date du 31.12.2020, le Directeur, Philip Kübler, était secondé par les membres de Direction Constanze Semmelmann (responsable depuis avril 2020 des affaires juridiques et internationales), Knut Eschweiler (gestion et personnel jusqu'au 30.06.2020, puis finances) et David Rupper (informatique).

Les activités de gestion de ProLitteris sont réparties en cinq départements :

- Team Collect (encaissement des redevances légales), dirigé par Antonietta Del Re
- Team Member (contrat de gestion et sociétariat), dirigé par Anne Schmidt-Peiry
- Team Works (répartition des redevances légales), dirigé par Anne Schmidt-Peiry
- Team Audio (émissions avec textes), dirigé par Constanze Semmelmann
- Team Art (utilisations d'oeuvres d'art), dirigé par Yolanda Canonica

Deux fondations sont chargées des autres missions :

- Fondation sociale, dirigée par Philip Kübler
- Fondation Fonds culturel, dirigée par Philip Kübler

Les activités administratives et opérationnelles sont assurées par trois fonctions de support :

- Legal (Affaires juridiques), dirigé par Constanze Semmelmann
- Finance (Finances), dirigé par Knut Eschweiler
- IT (Informatique), dirigé par David Rupper

### **Autorités de surveillance**

ProLitteris, en tant que titulaire d'une autorisation officielle, est soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), ainsi que, pour la Principauté de Liechtenstein, de l'Office de l'économie. Il faut distinguer de cette surveillance opérationnelle l'approbation des tarifs, qui est de la compétence de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). Cette situation est identique pour toutes les sociétés de gestion de droits d'auteur.

### **Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur**

Les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur titulaires d'une autorisation d'exercer en Suisse agissent de manière concertée. Leurs tâches dans le domaine de la gestion de droits d'auteur diffèrent en fonction de la nature des œuvres (musique, audiovisuel, textes et musique de scène, littérature, arts plastiques) et de la catégorie des droits concernés (droits d'auteur, d'une part, et droits voisins, d'autre part). Les sociétés sœurs de ProLitteris en Suisse sont la SSA (Société Suisse des Auteurs) pour les œuvres d'art dramatique (textes et musique) et les œuvres audiovisuelles, la SUISA pour les œuvres musicales, SUISSIMAGE pour les œuvres audiovisuelles et SWISSPERFORM pour tous les autres droits voisins (artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et vidéogrammes et organismes de diffusion).

La collaboration des sociétés de gestion doit contribuer à ce que la gestion des droits d'auteur soit organisée et mise en œuvre de manière rationnelle et efficace. Les thèmes abordés durant l'exercice sous revue ont été la mise en œuvre de la révision du droit d'auteur, la législation de l'UE et les activités de relations publiques sous l'appellation «Swisscopyright». De plus, les activités communes ont concerné des questions juridiques et l'évolution des tarifs en vigueur.

## 7 Comptes annuels de ProLitteris

<b>Bilan au 31.12.2022</b>	Chiffre Annexe	31.12.2021 CHF	<b>31.12.2022</b> CHF
Liquidités		9'569'941.96	10'111'202.64
Titres	<b>2.1</b>	9'967'214.85	7'258'733.16
Créances résultant de livraisons et prestations	<b>2.2</b>	3'974'825.00	2'520'709.13
Autres créances à court terme	<b>2.3</b>	184'592.54	270'537.53
Actifs de régularisation		208'235.55	173'804.20
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>23'904'809.90</b>	<b>20'334'986.66</b>
Immobilisations corporelles	<b>2.4</b>	2'243'600.00	2'185'600.00
Immobilisations financières	<b>2.5</b>	10'000'000.00	10'000'000.00
Immobilisations incorporelles	<b>2.6</b>	1'445'010.00	1'644'910.00
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>13'688'610.00</b>	<b>13'830'510.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>37'593'419.90</b>	<b>34'165'496.66</b>
Dettes à court terme	<b>2.7</b>	0.00	45'153.04
Dettes résultant de livraisons et prestations	<b>2.8</b>	839'157.28	1'363'137.11
Autres dettes à court terme	<b>2.9</b>	794'374.26	868'935.92
Provisions à court terme	<b>2.10</b>	31'004'323.25	31'613'414.39
Passifs de régularisation		280'848.55	259'007.45
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>32'918'703.34</b>	<b>34'149'647.91</b>
Provisions à long terme	<b>2.11</b>	4'674'716.56	15'848.75
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>4'674'716.56</b>	<b>15'848.75</b>
Capital et réserves	<b>2.12</b>	0.00	0.00
<b>Total des fonds propres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>37'593'419.90</b>	<b>34'165'496.66</b>

## Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2021 CHF	2022 CHF
Produit de la gestion collective obligatoire	2.13	32'887'186.95	33'275'057.88
Produit de la gestion collective volontaire	2.13	3'048'217.67	3'240'743.49
Autres produits d'exploitation	2.13	338'800.98	343'611.66
Rabais d'association	2.13	-1'751'615.43	-1'625'208.92
Redevances d'encaissement	2.13	-410'873.59	-414'231.91
Autres réductions de produits	2.13	40'707.76	-9'864.29
Dissolution de provisions	2.13	377'750.25	313'955.29
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>34'530'174.59</b>	<b>35'124'063.20</b>
Répartition de droits d'auteur	2.14	-29'465'893.25	-28'732'761.28
Charges de personnel	2.15	-3'249'982.96	-3'348'120.16
Charges de locaux		-545'632.14	-544'955.24
Charges informatiques		-425'159.97	-487'060.16
Amortissements sur immobilisations corporelles		-53'893.20	-38'921.00
Amortissements sur immobilisations incorporelles		-551'344.35	-422'152.35
Entretien et réparations		-9'777.45	-9'154.69
Assurances de biens et commissions		-8'379.23	-8'482.80
Conseil d'administration et Assemblée générale	2.16	-41'579.28	-94'290.62
Relations publiques	2.17	-47'789.72	-64'651.93
Autres charges d'exploitation	2.18	-491'468.29	-499'438.90
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-34'890'899.84</b>	<b>-34'249'989.13</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-360'725.25</b>	<b>874'074.07</b>
Produit financier		174'194.34	103'946.25
Charges financières		-325'716.83	-1'160'615.33
<b>Résultat financier</b>		<b>-151'522.49</b>	<b>-1'056'669.08</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>-512'247.74</b>	<b>-182'595.01</b>
Produit hors exploitation		200'600.00	193'678.80
Charges hors exploitation	2.19	-51'795.45	-69'488.85
Résultat extraordinaire et hors période	2.20	363'443.19	58'405.06
<b>Résultat hors exploitation / produit extraordinaire</b>		<b>512'247.74</b>	<b>182'595.01</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Impôts		0.00	0.00
<b>Résultat de l'exercice</b>	2.21	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Tableau des flux de trésorerie</b>		2021	2022
		CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice		0.00	0.00
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	+	646'537.55	502'373.35
Réévaluation de titres	+/-	71'542.02	1'040'386.16
Augmentation / diminution des provisions	+/-	-333'969.88	-4'049'776.67
Augmentation / diminution des créances résultant de livraisons et prestations	+/-	-930'367.10	1'454'115.87
Augmentation / diminution d'autres créances à court terme	+/-	9'657.49	-85'944.99
Augmentation / diminution d'actifs de régularisation	+/-	-53'624.20	34'431.35
Augmentation / diminution des dettes résultant de livraisons et prestations	+/-	-267'221.35	523'979.83
Augmentation / diminution d'autres dettes à court terme	+/-	-160'714.25	74'561.66
Augmentation / diminution de passifs de régularisation	+/-	49'791.00	-21'841.10
<b>Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'exploitation</b>		<b>-968'368.72</b>	<b>-527'714.54</b>
Augmentation / diminution des titres	+/-	6'058'897.42	1'668'095.53
Investissements en immobilisations corporelles	-	-7'693.20	-22'221.00
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-298'764.35	-622'052.35
<b>Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>5'752'439.87</b>	<b>1'023'822.18</b>
Sorties de trésorerie résultant de dettes à court terme	+/-	0.00	45'153.04
<b>Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		<b>0.00</b>	<b>45'153.04</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>4'784'071.15</b>	<b>541'260.68</b>
<b>Justification des fonds</b>			
État des liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier		4'785'870.81	9'569'941.96
État des liquidités au 31 décembre		9'569'941.96	10'111'202.64
<b>Variation des liquidités selon bilan</b>		<b>4'784'071.15</b>	<b>541'260.68</b>

## **Annexe**

### **Principes de présentation des comptes**

#### **1.1 Généralités**

La présentation des comptes est effectuée conformément aux recommandations professionnelles relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux dispositions du Code suisse des obligations. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Il n'y a pas de différence d'évaluation entre les comptes annuels correspondant aux prescriptions du Code des obligations et ceux établis selon les Swiss GAAP RPC. En conséquence, il est renoncé à une double présentation.

En raison de l'omission des décimales dans le Rapport de gestion, des différences d'arrondissement d'un franc peuvent se produire.

#### **1.2 Organisation et activités**

ProLitteris, Coopérative suisse pour les droits d'auteur de littérature et d'art (ci-après ProLitteris) a été constituée à Zurich le 19 septembre 1974 par des écrivains et éditeurs en tant qu'organisation sans but lucratif sous la forme juridique d'une société coopérative avec siège à Zurich.

ProLitteris gère les droits d'auteurs de ses membres et des membres de sociétés sœurs étrangères. Elle assure que les ayants droit reçoivent une rémunération appropriée pour l'utilisation des œuvres de la littérature et des arts plastiques créées par eux. ProLitteris négocie avec les utilisateurs et leurs organisations (Société suisse de radio et de télévision, Union Suisse des Arts et Métiers, Conférences des directeurs de l'instruction publique, Association suisse des banquiers, etc.) des tarifs réglementant les conditions d'utilisation des œuvres (livres, articles de journaux, émissions de radio et télévision, supports sonores et audiovisuels, etc.). Les redevances perçues des utilisateurs sont réparties aux membres conformément aux dispositions du Règlement de répartition, après déduction de la part de la Fondation sociale de ProLitteris, et de la Fondation Fonds culturel, ainsi que des frais de gestion.

Une autorisation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) est requise pour la gestion collective de droits sur des œuvres protégées et de droits voisins. ProLitteris est titulaire d'une telle autorisation, renouvelée tous les cinq ans. La Direction et les documents importants, tels que Statuts, Règlement de répartition, etc. sont soumis à la surveillance de l'IPI. Les tarifs négociés par ProLitteris doivent être examinés quant à leur adéquation et approuvés par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

#### **1.3 Transactions avec des personnes proches**

Les personnes proches sont les personnes physiques ou morales qui peuvent influencer directement ou indirectement les décisions financières ou opérationnelles d'une organisation. Des organisations dominées directement ou indirectement par les mêmes personnes sont aussi considérées comme des personnes proches.

Les membres du Conseil d'administration sont eux-mêmes, dans la plupart des cas, membres de la coopérative ou d'organes de sociétés membres de celle-ci. Il est dès lors évident que du fait de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent, outre leurs jetons de présence, des redevances de droit d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci se fondent cependant sur le Règlement de répartition, d'application générale. Dès lors, aucun avantage n'est accordé aux membres du Conseil d'administration.

Les quatre autres sociétés de gestion ainsi que la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation Fonds culturel ne doivent pas être considérées comme des proches.

## Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent en général pour base le coût historique d'acquisition ou de revient. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué. Cela signifie ce qui suit pour les postes les plus importants du bilan.

### 1.4 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale et contiennent les avoirs en caisse, les avoirs en compte bancaire ou postal, ainsi que les placements monétaires à échéance de trois mois au plus.

### 1.5 Titres

Les titres figurant dans les actifs circulants sont évalués à leur prix courant actuel. Si un prix courant actuel ne peut être déterminé, ils sont évalués au plus à leur valeur d'acquisition, moins d'éventuels ajustements de valeur. Les placements monétaires à échéance de 3 à 12 mois sont aussi contenus dans le poste "titres". Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### 1.6 Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances contre les utilisateurs sont portées à leur valeur nominale. Les créances concrètement compromises sont évaluées individuellement. Le reste du portefeuille de créances fait l'objet d'un ajustement de valeur forfaitaire, basé sur des données d'expérience. Les créances irrécupérables sont comptabilisées comme pertes.

### 1.7 Immobilisation financières

Les créances à long terme sont portées à leur coût d'acquisition, moins ajustements de valeur.

### 1.8 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est faite au maximum sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires. La limite d'inscription à l'actif est de CHF 1'000. L'immeuble est détenu à des fins de rendement.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Terrains	pas d'amortissement
Immeuble	30 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Informatique	5 ans

### 1.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des biens immatériels acquis, qui comprennent principalement des logiciels informatiques. Leur évaluation est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Logiciels informatiques	8 ans
Frais de projets TC8 et TC9	5 ans

### **1.10 Ajustements de valeur**

Lorsqu'il y a des indices selon lesquels une correction pourrait être nécessaire, la valeur d'actifs au jour d'établissement du bilan est examinée. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède la valeur réalisable (la plus haute de la valeur vénale et de la valeur de rendement), cet actif est réévalué à la valeur réalisable. La correction d'actif est débitée au compte de résultat.

### **1.11 Engagements et provisions**

Les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées en fonction des sorties de fonds vraisemblables selon des critères économiques uniformes et, sur la base d'une revue annuelle, augmentées, conservées ou dissoutes. Des provisions qui ne concernent pas des sorties de fonds durant l'année sont comptabilisées comme provisions à long terme.

### **1.12 Impôts**

Les sociétés de gestion de droits d'auteur ne peuvent légalement faire de bénéfice (art. 45 al. 3 LDA) et dès lors, ne subissent pas d'imposition.

### **1.13 Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Les produits de prestations de services sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée, la hauteur des produits et des coûts est déterminable et le bénéfice économique sera vraisemblablement perçu.

La loi oblige les sociétés de gestion à avoir des tarifs communs et un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), ce qui a pour conséquence que pour chacun des tarifs communs, l'une des cinq sociétés suisses de gestion est chargée des encaissements pour les quatre autres et leur répartit la part leur revenant. En raison de ce versement, il s'agit d'une activité de courtage, raison pour laquelle seule la part propre et non celle revenant aux autres sociétés est comptabilisée comme chiffre d'affaires.

### **1.14 Affaires hors bilan**

Les créances et engagements conditionnels et autres engagements n'appartenant pas au bilan sont évalués au jour de l'établissement du bilan et déclarés. Lorsque des engagements conditionnels et autres engagements hors bilan conduisent à une sortie de fonds sans entrée de fonds utile et que la sortie de fonds est vraisemblable et chiffrable, une provision est constituée.

### **1.15 Prévoyance professionnelle**

La prévoyance professionnelle couvrant les risques liés à l'âge, décès et invalidité est régie par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) : elle est de la compétence d'une Fondation autonome.

Un surplus résultant de réserves de cotisations d'employeur est comptabilisé comme un actif. L'activation d'un autre avantage économique (résultant d'un excès de couverture dans l'institution de prévoyance) n'est pas envisagée ; les conditions n'en seraient d'ailleurs pas remplies. Un engagement économique (résultant d'un manque de couverture dans l'institution de prévoyance) constitue un passif lorsque sont remplies les conditions de constitution d'une provision.

## 2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Titres

Sous cette rubrique sont comptabilisés les titres facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout temps. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché. L'ensemble du portefeuille titres est géré dans un mandat dénommé Premium. Au 31 décembre 2022, il contenait des liquidités de CHF 89'522 qui sont cependant destinées à des placements (exercice précédent : 596'721).

### 2.2 Créances résultant de livraisons et prestations

	31.12.2021	31.12.2022
Créances contre des utilisateurs de droits	4'191'825	2'716'709
Ajustements de valeur	-217'000	-196'000
	3'974'825	<b>2'520'709</b>

### 2.3 Autres créances à court terme

	31.12.2021	31.12.2022
Créances contre des tiers	98'368	255'974
Créance résultant du crédit d'exploitation à la Fondation sociale de ProLitteris	73'698	0
Créance résultant du crédit d'exploitation à la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	12'527	14'564
	184'593	<b>270'538</b>

### 2.4 Immobilisations corporelles

Exercice 2021	Immeuble et terrain *	Mobilier et équipements	Installations téléphoniques	IT	Total
<b>Valeur d'acquisition</b>					
État au 1.1.2021	2'500'000	425'504	10'728	578'325	3'514'557
Entrées	0	0	0	7'693	7'693
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	2'500'000	425'504	10'728	586'018	3'522'250
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>					
État au 1.1.2021	-289'100	-414'304	-10'728	-469'325	-1'183'457
Amortissements planifiés	-41'300	-4'000	0	-49'893	-95'193
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	-330'400	-418'304	-10'728	-519'218	-1'278'650
Valeur comptable nette au 31.12.2021	2'169'600	7'200	0	66'800	<b>2'243'600</b>
<b>Exercice 2022</b>					
<b>Valeur d'acquisition</b>					
État au 1.1.2022	2'500'000	425'504	10'728	586'018	3'522'250
Entrées	0	0	0	22'221	22'221
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2022	2'500'000	425'504	10'728	608'239	3'544'471
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>					
État au 1.1.2022	-330'400	-418'304	-10'728	-519'218	-1'278'650
Amortissements planifiés	-41'300	-4'000	0	-34'921	-80'221
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2022	-371'700	-422'304	-10'728	-554'139	-1'358'871
Valeur comptable nette au 31.12.2022	2'128'300	3'200	0	54'100	<b>2'185'600</b>

\* Immeuble productif de rendement

### 2.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique est comptabilisé le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale de ProLitteris. Ce prêt porte actuellement intérêt au taux de 1%.

## 2.6 Immobilisations incorporelles

<b>Exercice 2021</b>	Logiciels IT	Frais de projets	Total
<b>Valeur d'acquisition</b>			
État au 1.1.2021	5'720'137	138'890	5'859'027
Entrées	295'644	3'120	298'764
Sorties	0	0	0
Extournes	0	0	0
État au 31.12.2021	6'015'781	142'010	6'157'791
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>			
État au 1.1.2021	-4'161'437	0	-4'161'437
Amortissements planifiés	-551'344	0	-551'344
Ajustements de valeurs	0	0	0
État au 31.12.2021	-4'712'781	0	-4'712'781
Valeur comptable nette au 31.12.2021	1'303'000	142'010	<b>1'445'010</b>
<b>Exercice 2022</b>	Logiciels IT	Frais de projets	Total
<b>Valeur d'acquisition</b>			
État au 1.1.2022	6'015'781	142'010	6'157'791
Entrées	622'052	0	622'052
Sorties	0	0	0
Extournes	0	0	0
État au 31.12.2022	6'637'833	142'010	6'779'843
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>			
État au 1.1.2022	-4'712'781	0	-4'712'781
Amortissements planifiés	-422'152	0	-422'152
Ajustements de valeurs	0	0	0
État au 31.12.2022	-5'134'933	0	-5'134'933
Valeur comptable nette au 31.12.2022	1'502'900	142'010	<b>1'644'910</b>

Les logiciels IT concernent des logiciels individuels pour l'exploitation de ProLitteris.

La rubrique Frais de projets 2020 concerne des études relatives aux Tarifs communs 8 et 9 pour la période tarifaire commençant en 2023. Dès l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, ils seront amortis sur la période tarifaire.

## 2.7 Dettes à court terme

	31.12.2021	31.12.2022
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation sociale de ProLitteris	0	45'153
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation Fonds culturel de ProLitteris	0	0
	0	<b>45'153</b>

## 2.8 Dettes résultant de livraisons et prestations

	31.12.2021	31.12.2022
Dettes de droits d'auteur	601'514	986'357
Dettes envers des fournisseurs	237'643	376'780
	839'157	<b>1'363'137</b>

Sous la rubrique "Dettes de droits d'auteur" sont comptabilisées des redevances décomptées mais qui pour diverses raisons (p. ex. incertitude sur les coordonnées bancaires, succession non encore réglée, etc.) n'ont encore pu être versées.

## 2.9 Autres dettes à court terme

	31.12.2021	31.12.2022
Paiements d'avance de clients	758'492	812'305
Divers	35'882	56'631
	794'374	<b>868'936</b>

## 2.10 Provisions à court terme

Exercice 2021	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2021	1'325'908	26'450'169	27'776'077
Reclassification	294'910	3'226'766	3'521'676
Constitution	979'550	25'175'950	26'155'500
Utilisations (paiements)	-927'975	-25'143'203	-26'071'178
Dissolution	-161'788	-215'962	-377'750
État au 31.12.2021	1'510'604	29'493'719	<b>31'004'323</b>

Exercice 2022	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2022	1'510'604	29'493'719	31'004'323
Reclassification	406'354	4'261'336	4'667'690
Constitution	1'262'798	24'557'472	25'820'271
Utilisations (paiements)	-1'310'502	-28'254'412	-29'564'914
Dissolution	-113'818	-200'138	-313'955
État au 31.12.2022	1'755'436	29'857'978	<b>31'613'414</b>

Sous la rubrique de la gestion collective obligatoire, sont comptabilisés les produits des tarifs communs qui seront répartis ou payés durant l'exercice suivant. La répartition est décalée parce que ce n'est qu'à la fin de l'exercice qu'est connu le montant des recettes disponibles pour répartition et que sont saisies les déclarations des œuvres et l'intégralité des utilisations.

En revanche, les produits relatifs à la gestion collective volontaire et ceux provenant de l'étranger sont en général distribués directement aux ayants droit durant l'exercice d'encaissement (hormis les produits encaissés en fin d'année qui ne peuvent plus être distribués pour des raisons de temps).

Les produits qui ne peuvent être répartis durant un exercice sont revus en fin d'exercice quant au moment prévisible de paiement. Si selon l'estimation, la distribution ne pourra intervenir dans un délai d'un après la date du bilan, le montant est reclassifié comme provision à long terme.

## 2.11 Provisions à long terme

Exercice 2021	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2021	882'335	7'354'598	8'236'933
Reclassification	-294'910	-3'226'766	-3'521'676
Constitution	255'162	299'778	554'940
Utilisations (paiements)	-436'234	-159'247	-595'481
Dissolution	0	0	0
État au 31.12.2021	406'354	4'268'363	<b>4'674'716</b>

Exercice 2022	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2022	406'354	4'268'363	4'674'717
Reclassification	-406'354	-4'261'336	-4'667'690
Constitution	0	8'822	8'822
Utilisations (paiements)	0	0	0
Dissolution	0	0	0
État au 31.12.2022	0	15'849	<b>15'849</b>

Au cours de l'exercice 2022, dans le cadre de l'examen annuel des échéances des provisions, une reclassification a été effectuée de long à court terme. On part désormais du principe qu'à l'exception du tarif commun 13, qui

prévoit un versement à la Fondation sociale après 10 ans, toutes les redevances peuvent être versées en l'espace d'un an, en supposant que les liquidités soient suffisantes.

## 2.12 Capital et réserves

ProLitteris n'a pas de capital social. Comme tous les produits sont distribués aux ayants droit, elle n'a en conséquence pas non plus de réserves.

## 2.13 Produit d'exploitation

<b>Exercice 2021</b>	Gestion collective obligatoire	Gestion collective volontaire	Total
Produit provenant de Suisse	35'727'085	1'885'760	37'612'845
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	0	0	0
Produit provenant de l'étranger	1'274'460	1'162'458	2'436'918
Affaires de courtage	-4'114'358	0	-4'114'358
Produit brut	32'887'187	3'048'218	35'935'405
Rabais d'association			-1'751'615
Commissions d'encaissement de tiers			-410'874
Réductions de produits diverses			40'708
Dissolution de provisions			377'750
Produit net			34'191'374
Autres produits d'exploitation			338'801
Produit d'exploitation			<b>34'530'175</b>

<b>Exercice 2022</b>	Gestion collective obligatoire	Gestion collective volontaire	Total
Produit provenant de Suisse	36'050'751	2'152'526	38'203'277
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	0	0	0
Produit provenant de l'étranger	1'522'965	1'088'218	2'611'182
Affaires de courtage	-4'298'658	0	-4'298'658
Produits bruts	33'275'058	3'240'743	36'515'801
Rabais d'association			-1'625'209
Commissions d'encaissement de tiers			-414'232
Réductions de produits diverses			-9'864
Dissolution de provisions			313'955
Produit net			34'780'452
Autres produits d'exploitation			343'612
Produit d'exploitation			<b>35'124'063</b>

Les redevances encaissées dans le cadre de tarifs communs pour les quatre autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires. Les affaires de courtage se décomposent comme suit :

<b>Exercice 2021</b>	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux numériques	TC 5 Location dans des bibliothèques et vidéothèques	TC 6 Prêt dans des bibliothèques	TC 10 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	Total
SSA	125'098	146'052	16'373	0	1'674	
SUISA	708'601	224'294	41'466	0	3'264	
SUISSIMAGE	1'419'285	393'819	34'368	0	47	
SWISSPERFORM	690'708	279'064	28'930	0	1'297	
Total	2'943'692	1'043'230	121'154	0	6'282	
	LCE Licences collectives étendues	TC 13 Utilisation des œuvres orphelines				Total
SSA	0	0				289'197
SUISA	0	0				977'626
SUISSIMAGE	0	0				1'847'537
SWISSPERFORM	0	0				999'999
Total	0	0				<b>4'114'359</b>

**Exercice 2022**

	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux nu- mériques	TC 5 Location dans des bi- bliothèques et vidéo- thèques	TC 6b Prêt dans des biblio- thèques	TC 10 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles
SSA	131'788	145'041	15'739	0	1'625
SUISA	792'413	222'742	41'285	0	3'137
SUISSIMAGE	1'484'472	391'094	37'552	0	46
SWISSPERFORM	723'173	277'133	29'979	0	1'247
<b>Total</b>	<b>3'131'846</b>	<b>1'036'010</b>	<b>124'555</b>	<b>0</b>	<b>6'055</b>

	LCE Licences collectives étendues	TC 13 Utili- sation des œuvres or- phelines	Total
SSA	0	109	294'303
SUISA	0	1	1'059'577
SUISSIMAGE	0	9	1'913'173
SWISSPERFORM	0	74	1'031'605
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4'298'658</b>

Durant l'exercice, des licences collectives étendues d'un montant de CHF 38'290.95 ainsi que des licences pour l'utilisation d'œuvres orphelines d'un montant de CHF 12'035.04 ont à nouveau été octroyées. Les recettes pour les licences collectives étendues ont été attribuées à la répartition Print, respectivement Online, et seront réparties avec celles-ci en 2023. Les recettes pour l'utilisation d'œuvres orphelines ont été attribuées aux sociétés de gestion le long du tarif pour la première fois en 2022.

Les associations qui perçoivent les redevances de droits d'auteur auprès de leurs membres et les versent en bloc bénéficient d'un rabais d'association pour ce service d'encaissement.

Les recettes provenant de l'étranger sont des recettes de droits d'auteur qui ont été perçues par des sociétés sœurs à l'étranger (sur la base de contrats de réciprocité) et qui nous ont été transférées.

**2.14 Répartition de droits d'auteur**

	2021	2022
Redevances totales de la gestion collective obligatoire	23'656'949	22'746'149
Redevances à des ayants droit en Suisse	24'166'416	23'087'304
Redevances à des sociétés sœurs en Suisse (affaires de courtage)	-4'114'358	-4'298'658
Redevances à des sociétés sœurs à l'étranger	3'604'891	3'975'502
Redevances totales de la gestion collective volontaire	2'369'143	2'481'187
Redevances à des ayants droit en Suisse	1'431'692	959'571
Redevances à des sociétés sœurs en Suisse (affaires de courtage)	0	0
Redevances à des sociétés sœurs à l'étranger	937'451	1'521'616
<b>Total des Redevances de droits d'auteur</b>	<b>26'026'092</b>	<b>25'227'336</b>
Contribution à la Fondation sociale de ProLitteris	3'127'747	3'188'673
Contribution à la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	312'055	316'753
<b>Total des contributions aux Fondations</b>	<b>3'439'802</b>	<b>3'505'425</b>
<b>Total de la répartition de droits d'auteur</b>	<b>29'465'894</b>	<b>28'732'761</b>

Les redevances encaissées pour les autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires.

## 2.15 Frais de personnel

	2021	2022
Salaires	2'509'866	2'689'162
Prestations sociales	303'966	307'965
Prévoyance professionnelle	333'063	331'136
Autres frais de personnel	103'088	19'857
	3'249'983	<b>3'348'120</b>

### Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle pour les employés de ProLitteris est régie par un contrat d'adhésion auprès de la Fondation collective Columna Group Invest, Winterthur. Le plan de retraite est basé sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Dans une large mesure, les risques techniques d'invalidité et décès et, pour une part plus petite, les capitaux d'épargne et de retraite sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. À fin 2021, 5'646 plans de prévoyance étaient affiliés à la Fondation collective avec un total de 25'854 assurés actifs et 2'567 titulaires de rentes.

Comme la Fondation collective supporte le risque de placement avec les institutions de prévoyance affiliées, il ne s'agit pas ici d'une solution d'assurance totale. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut donc être totalement exclu, ce qui demanderait des mesures d'assainissement des institutions de prévoyance affiliées et une obligation de versements complémentaires par ProLitteris.

### Provision pour cotisations d'employeur

Il n'y avait pas de provision pour cotisations d'employeur au 31.12.2022 ni au 31.12.2021.

### Bénéfice économique / engagements économiques et charges de prévoyance

<b>Taux de couverture / Charges de prévoyance</b>	2021	2022
Taux de couverture de la Fondation collective Columna Group Invest	111.3%	100.3%
Charges de prévoyance de ProLitteris (Frais de personnel)	CHF 333'063	331'136

Le taux de couverture à fin 2022 est basé sur des chiffres provisoires du fait que les comptes de la Fondation collective n'étaient pas encore disponibles à la date de rédaction du présent rapport. Il n'y a pas d'engagement économique dépassant les contributions ordinaires.

## 2.16 Conseil d'administration / Assemblée générale

	2021	2022
Conseil d'administration	47'816	58'047
Assemblée générale	-6'236	36'243
	41'579	<b>94'291</b>

Sous la rubrique "Conseil d'administration" sont comptabilisés tous les honoraires et frais afférents aux quatre séances annuelles du Conseil, qui comprend douze membres, aux séances des commissions du Conseil, aux séances préparatoires du Présidium (trois membres) ainsi qu'à divers engagements du Président et du Vice-président ou de la Vice-présidente envers les autres sociétés de gestion et les autorités.

La plupart des membres du Conseil d'administration ou leurs entreprises sont aussi membres de la coopérative ProLitteris. À côté de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent aussi des redevances de droits d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci sont cependant basées sur le Règlement de répartition, d'application générale, et ne donnent lieu à aucun avantage.

Le Président touche depuis cet exercice une redevance forfaitaire d'un montant de CHF 14'000 par an.

## 2.17 Relations publiques

	2021	2022
Relations publiques	20'918	21'587
Site Internet de ProLitteris	1'719	605
Traductions	19'076	31'528
Frais de voyage et représentation	6'077	10'931
	47'790	<b>64'652</b>

## 2.18 Autres frais d'exploitation

	2021	2022
Matériel de bureau, imprimés, téléphones, ports	194'917	185'183
Honoraires de conseil et révision	113'397	128'582
Frais judiciaires relatifs à la gestion de droits d'auteur	49'985	119'541
Contributions et associations	132'203	59'424
Autres frais d'exploitation	966	6'710
	491'468	<b>499'439</b>

## 2.19 Charges hors exploitation

	2021	2022
Entretien de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	10'495	28'189
Amortissements de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	41'300	41'300
	51'795	<b>69'489</b>

## 2.20 Résultat extraordinaire et hors période

	2021	2022
Produit extraordinaire	16'900	-74'675
Dissolution d'engagements pour dettes résultant de livraisons et prestations	346'544	133'080
	363'444	<b>58'405</b>

Le résultat extraordinaire correspond principalement à la récupération de l'impôt préalable des périodes précédentes.

Cette dissolution concerne des engagements envers des auteurs qui, pour diverses raisons, n'ont pu être payés et qui maintenant, après d'intenses efforts et une fixation de délai, peuvent être crédités au compte de résultat.

## 2.21 Bénéfice annuel

Selon l'art. 45 al. 3 LDA, les sociétés de gestion de droits d'auteur ne doivent pas poursuivre de but lucratif.

## 3. Autres informations

### 3.1 Engagements hors bilan

<b>Engagements résultant de contrats de leasing</b>	2021	2022
Structure des échéances		
jusqu'à 1 an	3'787	6'787
1 à 5 ans	3'984	1'366
plus de 5 ans	0	0
	7'771	<b>8'153</b>

### 3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris**

**ProLitteris, Coopérative suisse pour les droits d'auteur de littérature et d'art, Zurich**

---

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ProLitteris, Coopérative suisse pour les droits d'auteur de littérature et d'art (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 17 à 29) sont conformes à la loi suisse et aux statuts et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités de l'administration relatives aux comptes annuels

L'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, aux statuts et avec les Swiss GAAP RPC. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons à l'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Reto Kaufmann  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

Marc Järmann  
Expert-réviser agréé

Zurich, 19 mai 2023

## 8 Comptes annuels de la Fondation sociale

### Bilan au 31.12.2022

	Chiffre Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2022 CHF
Liquidités		6'163'644.41	6'753'010.65
Autres créances à court terme	2.1	0.00	45'153.04
Actifs de régularisation		40'000.00	8'130.00
<b>Total du l'actif circulant</b>		<b>6'203'644.41</b>	<b>6'806'293.69</b>
Immobilisations corporelles	2.2	17'737'826.40	17'516'399.40
Immobilisations incorporelles	2.3	800.00	0.00
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>17'738'626.40</b>	<b>17'516'399.40</b>
<b>Total actifs</b>		<b>23'942'270.81</b>	<b>24'322'693.09</b>
Dettes résultant d'achat de biens et prestations de services		63'845.05	115'624.55
Dettes à court terme portant intérêt	2.4	73'697.61	0.00
Autres dettes à court terme		11'241.10	6'720.95
Passifs de régularisation		10'385.00	10'000.00
Provisions à court terme	2.5	2'780'210.20	2'839'430.00
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>2'939'378.96</b>	<b>2'971'775.50</b>
Dettes à long terme portant intérêt	2.6	10'000'000.00	10'000'000.00
Provisions à long terme	2.7	16'996.00	19'878.95
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>10'016'996.00</b>	<b>10'019'878.95</b>
Capital de la Fondation	2.8	10'985'895.85	11'331'038.64
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10'985'895.85</b>	<b>11'331'038.64</b>
<b>Total passifs</b>		<b>23'942'270.81</b>	<b>24'322'693.09</b>

## Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2021 CHF	2022 CHF
Produit d'exploitation	2.9	4'216'061.15	4'277'537.45
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>4'216'061.15</b>	<b>4'277'537.45</b>
Rentes et allocations	2.10	-2'578'673.95	-2'978'918.35
Gestion administrative par ProLitteris	2.11	-140'000.00	-140'000.00
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-329'527.00	-329'527.00
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		-2'700.00	-800.00
Autres charges d'exploitation	2.12	-194'688.60	-318'289.00
Variation du capital de couverture des rentes	2.13	-257'894.00	-59'220.00
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-3'503'483.55</b>	<b>-3'826'754.35</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>712'577.60</b>	<b>450'783.10</b>
Produit financier	2.14	0.00	8'130.00
Charges financières	2.14	-119'049.71	-113'770.31
<b>Résultat financier</b>		<b>-119'049.71</b>	<b>-105'640.31</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>593'527.89</b>	<b>345'142.79</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>593'527.89</b>	<b>345'142.79</b>

## 1. Principes

### 1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

Les principes d'évaluation importants non prescrits par la loi sont décrits ci-dessous.

### 1.2 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est effectuée sur la base du coût d'acquisition ou de revient sous déduction des amortissements cumulés et corrections de valeur. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties de manière linéaire. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

### 1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des valeurs incorporelles acquises, spécialement des logiciels IT. L'évaluation des immobilisations incorporelles est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

## 2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Autres créances à court terme

	31.12.2021	31.12.2022
Créances liées au crédit d'exploitation de ProLitteris	0	45'153
	0	<b>45'153</b>

Durant l'exercice sous revue, la créance envers ProLitteris résultant du crédit d'exploitation a porté intérêt au taux de 1%.

### 2.2 Immobilisations corporelles

<b>Exercice 2021</b>	État 1.1.2021	Entrées	Sorties	Extournes	Amortisse- ments pla- nifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2021
Immeuble Universitätstrasse 100	13'935'189	156'400	0	0	-329'527	0	13'762'062
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	17'910'953	156'400	0	0	-329'527	0	<b>17'737'826</b>

<b>Exercice 2022</b>	État 1.1.2022	Entrées	Sorties	Extournes	Amortisse- ments pla- nifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2022
Immeuble Universitätstrasse 100	13'762'062	108'100	0	0	-329'527	0	13'540'635
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	17'737'826	108'100	0	0	-329'527	0	<b>17'516'399</b>

La valeur résiduelle de l'immeuble (sur une durée d'utilisation de 60 ans) sera amortie selon le plan sur la durée d'utilisation restante et les entrées occasionnant une plus-value sur leur durée de vie prévisible.

## 2.3 Immobilisations incorporelles

<b>Exercice 2021</b>	État 1.1.2021	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2021
ONDA Logiciel de rentes	3'500	0	0	0	-2'700	0	800
	3'500	0	0	0	-2'700	0	<b>800</b>

  

<b>Exercice 2022</b>	État 1.1.2022	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2022
ONDA Logiciel de rentes	800	0	0	0	-800	0	0
	800	0	0	0	-800	0	<b>0</b>

Le logiciel ONDA est un logiciel de traitement des droits aux rentes et des paiements de rente, amorti linéairement sur une durée de 5 ans.

## 2.4 Dettes à court terme portant intérêt

	31.12.2021	31.12.2022
Crédit d'exploitation ProLitteris	73'698	0
	73'698	<b>0</b>

Le crédit d'exploitation accordé par ProLitteris à la Fondation sociale est actuellement rémunéré au taux de 1%.

## 2.5 Provisions à court terme

	31.12.2021	31.12.2022
Capital de couverture de rentes payables	2'780'210	2'839'430
	2'780'210	<b>2'839'430</b>

Comme le Conseil de fondation doit fixer le montant absolu des rentes chaque année selon le Règlement, le capital de couverture des rentes payables est maintenant déterminé et provisionné chaque année. Le droit à la rente prend en compte les redevances de droit d'auteur durant l'exercice concerné. Les rentes sont payées durant l'exercice suivant.

## 2.6 Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2021	31.12.2022
Prêt de ProLitteris	10'000'000	10'000'000
	10'000'000	<b>10'000'000</b>

Le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale, est actuellement rémunéré au taux de 1%.

## 2.7 Provisions à long terme

	31.12.2021	31.12.2022
Fonds à affectation limitée	16'996	19'879
	16'996	<b>19'879</b>

Dans le fonds à affectation limitée sont accumulés des remboursements de membres qui, pour des raisons diverses, renoncent à leurs redevances pour utilisation de leurs œuvres protégées.

## 2.8 Capital de la Fondation

	31.12.2021	31.12.2022
Capital de la Fondation	10'392'368	10'985'896
Bénéfice de l'exercice	593'528	345'143
	10'985'896	<b>11'331'039</b>

## 2.9 Produit d'exploitation

	2021	2022
Contributions ordinaires de ProLitteris	3'127'747	3'188'672
Produit de l'immeuble Universitätstrasse 100	1'088'314	1'088'865
	4'216'061	<b>4'277'537</b>

ProLitteris déduit de ses produits bruts en provenance de Suisse un montant de 10 % comme contribution à la Fondation sociale, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

## 2.10 Rentes et allocations

	2021	2022
Rentes payées à des membres	2'528'904	2'775'609
Allocations et aides à des membres	49'770	203'309
	2'578'674	<b>2'978'918</b>

Les rentes payées à des membres sont fondées sur le Règlement valable depuis le 5<sup>ème</sup> septembre 2015. Le Conseil de fondation doit fixer chaque année le montant absolu des rentes. Celui-ci est conditionné par une expertise actuarielle qui doit être effectuée tous les deux ans (la dernière fois le 23 septembre 2019) et donner des informations sur la situation financière, les contributions prévisibles et les prestations futures de la Fondation. Le montant absolu des rentes doit être fixé de telle sorte que le patrimoine de la Fondation (actifs nets) ne tombe pas au-dessous du montant total des rentes à payer aux membres l'année suivante.

Les allocations et aides à des membres tombés dans le besoin sont décidées par le Conseil de fondation, qui comprend sept membres.

## 2.11 Gestion administrative par ProLitteris

	2021	2022
Salaires (y.c. prestations sociales)	85'448	85'448
Loyer, téléphone, loyer d'imprimantes	25'150	25'150
IT- Infrastructure / IT - charges de licence	20'250	20'250
Divers	9'152	9'152
	140'000	<b>140'000</b>

ProLitteris assure la gestion administrative de la Fondation sociale. Les salaires se composent des parts de rémunération de direction, secrétariat, gestion comptable et financière.

## 2.12 Autres charges d'exploitation

	2021	2022
Contributions ASV-/AI sur jetons de présence du Conseil de fondation	44	-131
Contributions, émoluments, autorisations	2'390	2'602
Jetons de présence du Conseil de fondation	29'638	30'132
Cotisations et associations	6'900	6'900
Charges de conseil et révision	15'887	10'049
Charges d'exploitation diverses	1'636	6'320
Entretien de l'immeuble Universitätstrasse 100	138'193	262'417
	194'688	<b>318'289</b>

Les rémunérations et remboursements de frais aux sept membres du Conseil de fondation sont déterminés conformément au Règlement de rémunération de la Fondation sociale de ProLitteris.

## 2.13 Variation du capital de couverture des rentes

	2021	2022
Dissolution de capital de couverture de l'exercice précédent	2'522'316	2'780'210
Constitution de capital de couverture de l'exercice sous revue	-2'780'210	-2'839'430
	-257'894	<b>-59'220</b>

## 2.14 Résultat financier

	2021	2022
Produit financier		
Intérêts du crédit d'exploitation ProLitteris	0	0
Bénéfice de cours / intérêts actifs	0	8'130
	0	0
Charges financières		
Intérêts et frais bancaires	-18'659	-13'080
Intérêts sur prêt de ProLitteris	-100'000	-100'000
Intérêts hypothécaires	-390	-690
	-119'049	-113'770
	-119'049	<b>-105'640</b>

### 3. Autres informations

#### 3.1 Emplois à plein temps

La Fondation sociale de ProLitteris n'a pas d'employés à plein temps.

#### 3.2 Engagement d'actifs en garantie d'engagements propres

	31.12.2021	31.12.2022
Valeur comptable de l'immeuble gagé	17'737'826	17'516'399
Droits de gage sur l'immeuble	16'000'000	16'000'000
Dettes garanties par gages immobiliers	10'000'000	10'000'000

#### 3.3 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

## **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Fondation sociale de ProLitteris, Zurich**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels figurant aux pages 34 à 40 (bilan, compte de résultat et annexe) de la Fondation sociale de ProLitteris pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG AG

Reto Kaufmann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Marc Järmann  
Expert-réviseur agréé

Zurich, 19 mai 2023

## 9 Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris

### Bilan au 31.12.2022

	Chiffre Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2022 CHF
Liquidités		41'426.54	73'509.74
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>41'426.54</b>	<b>73'509.74</b>
<b>Total actifs</b>		<b>41'426.54</b>	<b>73'509.74</b>
Dettes résultant d'achat de biens et prestations de services		0.00	8'000.00
Autres dettes à court terme	2.1	12'526.69	14'563.99
Passifs de régularisation		7'700.00	12'200.00
<b>Total du capital étranger</b>		<b>20'226.69</b>	<b>34'763.99</b>
Capital de la Fondation	2.2	21'199.85	38'745.75
<b>Total du capital propre</b>		<b>21'199.85</b>	<b>38'745.75</b>
<b>Total passifs</b>		<b>41'426.54</b>	<b>73'509.74</b>

## Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2021 CHF	2022 CHF
Produit d'exploitation	<b>2.3</b>	312'054.90	316'752.70
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>312'054.90</b>	<b>316'752.70</b>
Fonds culturel	<b>2.4</b>	-235'768.40	-226'206.30
Prix ProLitteris	<b>2.5</b>	-52'100.00	-69'055.00
Autres charges d'exploitation	<b>2.6</b>	-4'340.50	-3'945.50
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-292'208.90</b>	<b>-299'206.80</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>19'846.00</b>	<b>17'545.90</b>
Charges financières		-10.20	0.00
<b>Résultat financier</b>		<b>-10.20</b>	<b>0.00</b>
<b>Bénéfice (+) / perte (-) de l'exercice</b>		<b>19'835.80</b>	<b>17'545.90</b>

## 1. Principes

### 1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

### 1.2 Principes d'évaluation

Selon les dispositions du droit comptable suisse, l'annexe doit contenir des informations sur les principes d'évaluation, dans la mesure où ils ne sont pas prescrits par la loi. Cela comprend des possibilités de choix sur la saisie, la présentation et l'évaluation de rubriques dans les comptes annuels. Durant l'exercice sous revue, la Fondation Fonds culturel n'a fait usage d'aucune de ces possibilités.

### 1.3 Informations sur l'acte de fondation

Acte de fondation	31 mai 2011
Règlement d'organisation	Valable dès le 1 <sup>er</sup> novembre 2020

## 2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Autres dettes à court terme

	31.12.2021	31.12.2022
Crédit d'exploitation de ProLitteris	12'527	14'564
	12'527	<b>14'564</b>

Sous cette position est porté le solde du compte courant envers ProLitteris. Il ne porte pas intérêt.

### 2.2 Capital de la Fondation

	31.12.2021	31.12.2022
Capital de la Fondation	1'364	21'200
Bénéfice (+) perte (-) de l'exercice	19'836	17'546
	21'200	<b>38'746</b>

### 2.3 Produit d'exploitation

	2021	2022
Contribution ordinaire de ProLitteris	312'055	316'753
	312'055	<b>316'753</b>

ProLitteris déduit de ses recettes brutes un montant de 1% comme contribution à la Fondation Fonds culturel, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

## 2.4 Fonds culturel

	2021	2022
Demands de subventions approuvées durant l'exercice	235'768	226'206
	235'768	<b>226'206</b>

La Fondation Fonds culturel dispose de fonds propres importants et c'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé de les affecter à la promotion de projets culturels.

## 2.5 Prix ProLitteris

	2021	2022
Prix ProLitteris	50'000	50'000
Charges pour la remise du Prix	2'100	19'055
	52'100	<b>69'055</b>

La Fondation Fonds culturel décerne chaque année un prix principal d'un montant de CHF 40'000 et un prix d'encouragement d'un montant de CHF 10'000. Le prix principal est décerné par un jury de quatre membres nommé chaque année par le Conseil de fondation.

## 2.6 Autres charges d'exploitation

	2021	2022
Autres charges d'exploitation	4'341	3'946
	4'341	<b>3'946</b>

Le poste "autres charges d'exploitation" contient des frais de révision, émoluments de l'autorité de surveillance, honoraires de conseil et divers.

La Fondation Fonds culturel ne paie pas de jetons de présence.

## 3. Autres informations

### 3.1 Emplois à plein temps

La Fondation Fonds culturel de ProLitteris n'a pas d'employés à plein temps.

### 3.2 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

## **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation du Fonds culturel de ProLitteris, Zurich**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels figurant aux pages 32 à 35 (bilan, compte de résultat et annexe) du Fonds culturel de ProLitteris pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG AG

Reto Kaufmann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Marc Järmann  
Expert-réviseur agréé

Zurich, 19 mai 2023



Rédaction : Philip Kübler (texte), Knut Eschweiler (chiffres)  
Traduction : Andrea Voser

© ProLitteris,  
Coopérative suisse  
pour les droits d'auteur  
de littérature et d'art  
Universitätstrasse 100  
Case postale 205  
8024 Zürich

[www.prolitteris.ch](http://www.prolitteris.ch)